L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN. 13 FEVRIER.

FEUILLETON.

LA LOI DE LYNCH.

Par Augustin Chevalier.

III

Il vous souvient que la découverte de l'or en Californie par Sutter date de 1848. La révolution économique et financière qui devait infailliblement en résulter sur les principaux marchés du monde, *les* relations passionnées des papiers publics, le merveilleux de ces fortunes subites que la crédulité populaire évaluait à plusieurs millions, toutes les transactions industrielles ou commerciales bouleversées ou menacées, toutes les imaginations enflammées, toutes les concupiscences déchaînées,—n'est-ce point là, sous son multiple aspect, le démon qui saisit notre pauvre espèce à la gorge et qui nous inocula, comme autrefois à l'Espagne, après Christophe Colomb, Pizarre et Fernand Cortez, ce qu'on a si pittoresquement nommé *la fièvre de l'or*? Je ne vous cacherai point que, honteux de mes désordres, indigné de mes folies, la cause unique qui, restituant l'empire à ma raison, apaisa mes sens surexcités et m'empêcha de succomber au désespoir, ce fut le mirage même, l'attraction irrésistible de quelques uns de ces lingots du nouvel or que l'on commençait à exposer derrière les vitrines de nos plus riches marchands. Je n'attendis pas que le désœuvrement eût tari mes dernières ressources. Je quittai Londres au commencement de l'année 1850 et partis pour San-Francisco, résolu à tout pour réparer mes tors, pour rentrer un jour, la tête haute, dans la maison paternelle, dussé-je affronter dans les *placers* les tigres et les ours, moins redoutables que les tribus indiennes de la Haute-Californie, dussé-je y gratter la terre avec mes ongles!

Lorsque je débarquai à San-Francisco, il y avait déjà plus de quatre cents navires en station dans le port ou dans la baie, chargés à la fois d'émigrants et de colis, les uns attirés par l'espérance d'une fortune rapide, à la recherche des *claims* et des *placers*, les autres destinés à l'équipement et à l'approvisionnement de cette population flottante qui se renouvelait sans cesse en s'écoulant au fur et à mesure vers le sud, soit dans les camps, soit dans les villes naissantes de l'intérieur. Partout sur les quais et sur les places, au milieu des rues, un entassement, un encombrement de marchandises, que de vastes docks, de nombreux magasins, ne pouvaient contenir. La consommation, quelque énorme, ne balançait pourtant pas bien souvent l'intérêt de l'argent engagé dans le commerce, car la réalisation du bénéfice n'était ni aussi large ni aussi prompte qu'on devait le croire d'abord.

N'ayant encore aucun plan bien arrêté sur l'emploi des quelques fonds qui me restaient, je me dirigeai vers le camp de *Melones*, situé non loin de Sonora-City, où l'on parlait vaguement d'un gisement d'or au bord du lit desséché d'une rivière disparue aujourd'hui, par une révolution géologique, dans un autre lit souterrain.

Le danger était grand parmi cette foule ardente de mineurs débordée aux environs du Pacifique de tous les points du globe, et dont l'impatience dépassait peut-être l'avidité. On se surveillait, on se pillait, on s'égorgeait avec une perfidie, une animosité froide, inexorable, comme celle des Indiens répandus autour de nous dans ces immenses solitudes, et rôdant nuit et jour au voisinage de nos tentes pour nous dérober nos vivres, nos vêtements, nos pioches, nos fusils. C'étaient continuellement des alertes, des embûches, des meurtres, des vengeances, et à la suite du vol ou de l'assassinat, quelque application immédiate et parfois raffinée de cette terrible loi de Lynch, très admissible d'ailleurs, ou du moins très excusable, dans ces régions reculées où ne pouvait régner d'autre loi que celle de la nécessité et de la force.

Le péril cependant ne m'eût point découragé. L'imminence même de la mort la plus injuste ou la plus cruelle exalte le cœur quand le but où l'on vise est un de ceux que l'honneur peut avouer. J'avais réalisé un bon sac de poudre d'or et deux lingots pesant chacun quatre de nos livres de douze onces, mais l'exemple de mes confrères, qui généralement dépensaient leur gain en pure perte dans de nouvelles fouilles ou dans l'exploitation téméraire de certaines mines, me fit bientôt comprendre l'inanité de leurs travaux. Les uns faisaient percer des routes à travers les forêts, d'autres creuser des canaux, disposer des siphons et barrer des rivières afin d'en amener les eaux d'une distance prodigieuse jusqu'aux sommets les plus élevés, dont ils lavaient les terres pour en extraire l'or. La Haute-Californie, métamorphosée grâce à eux, il faut le proclamer, est ainsi devenue un des plus beaux pays du monde. La civilisation doit à ces intrépides pionniers de la reconnaissance; mais un labeur si gigantesque les a presque tous ruinés.

J'avais pressenti que l'exécution de tous ces travaux, entrepris simultanément dans toutes les localités où l'on soupçonnait la présence de l'or, exigerait le concours d'un nombre infini de bras, l'accumulation et la circulation d'une masse incalculable de capitaux. Dans ma pensée, c'était de San Francisco seul que devaient, comme du centre le plus naturel, rayonner toutes les opérations. J'y revins. La ville n'avait pas une maison de pierres ni de briques; tout était de planches et de toiles. Je m'installai dans un de ces frêles édifices, assez spacieux pour renfermer des magasins, des bureaux, un réfectoire commun et plusieurs cellules contiguës, garnies des meubles les plus nécessaires à une habitation transitoire. Je me fis à la fois banquier et tavernier, racoleur de tous les nouveaux émigrants que l'inquiétude de l'esprit, l'amour d'une liberté sans contrôle et sans limite, l'appât d'un gros salaire, attiraient sur ce théâtre éminemment propre à l'exercice de toutes les activités, de toutes les aptitudes, comme au déchaînement de tous les appétits et de toutes les convoitises. Je logeais l'ouvrier; je lui créais des relations avec le maître-mineur, j'étais le garant et le régulateur du marché, j'avançais à l'un le prix de ses journées je prélevais sur l'autre le capital et les intérêts dans l'achat du bloc ou des sacs de poudre d'or qu'il échangeait contre des espèces, dont je fixais en outre le titre et l'agio. La spéculation, sévèrement maintenue dans la ligne que je lui avais tracée, réussissait au-delà de mes vœux, et déjà possesseur d'une somme que j'évaluais en marchandises, en argent ou en papier, à dix mille livres sterling, je songeais à acquérir quelques terrains défrichés pour y établir des cultures, ce qui m'eût bientôt permis de faire concurrence aux importations de denrées étrangères, lorsqu'un de ces fréquents incendies, dus à l'incurie ou à la malveillance, qui s'abattaient soudainement sur la ville, en dévora tous les quartiers dans la nuit du 3 au 4 mai 1851. Dix jours écoulés à peine, il ne restait plus vestige du fléau. Chacun s'était mis à l'œuvre avec tout l'acharnement qu'inspire la rage d'un malheur immérité, et cette immense ruche de travailleurs était encore une fois debout; mais j'avais failli périr dans les flammes, un ami, presque un frère, avait abusé de ma confiance. Toute ma fortune était réduite à la bourse assez bien garnie et à des valeurs en portefeuille que, par précaution, je portais toujours dans ma ceinture. Après avoir assisté au jugement et au supplice de ceux que la clameur publique accusait de ce sinistre, je quittai San-Francisco. Je remontai le San Joaquin jusqu'à Stockton, pour me rendre à Sonora-City.

Edgard, à cet endroit de son récit, s'arrêta un moment, comme pour rassembler ses souvenirs, et Ralph, qui l'avait écouté avec une attention empreinte de la plus poignante anxiété, ne fut pas assez maître de lui-même pour étouffer un cri, un soupir de soulagement. Il respirait, l'espérance lui était rendue, il croyait à une lacune du narrateur, à une réticence volontaire; il comptait sur la pitié de son cousin. Mais, immobile et froid comme un arbre, Edgard reprit en ces termes:

—J'essaierai d'être succinct dans ce qui me reste à dire. Ce n'est plus en effet que l'exposé de mes longs efforts pour regagner ce que j'avais perdu, pour occuper à mon retour en Angleterre une position honorable qui, en méritant le pardon de tous ceux que j'avais offensés, répondît aussi à la juste ambition de mon père et de lady Rose. Je supprimerais volontiers, quant à présent, cette partie de mon histoire, si elle se rattache à celle des populations au milieu desquelles j'ai vécu, à la période étrange que j'y ai traversée, par des scènes épisodiques, par des remarques consignées dans mon journal de voyage, et dont un faible aperçu peut, ce soir même, ne pas vous être indifférent. Je vous ramènerai ensuite à San-Francisco. Là vous serez témoins des légitimes vengeances infligées à quelques-uns des vrais auteurs de l'incendie du mois de mai 1851. Je nommerai, s'il en est besoin, l'instigateur de ces misérables, échappé par son audace et ses artifices au châtiment qui devait l'atteindre. Vous jugerez si cet homme peut avoir encore le droit de vivre, surtout quand les aveux de ses principaux complices viennent d'éclairer dans toute son horreur l'indiscutable authenticité de son crime, et qu'une flétrissure publique peut, d'un jour à l'autre, rejaillir en le frappant sur tous les membres d'une des familles les plus respectables du royaume-uni.

Edgard, en articulant ces derniers mots, s'était à demi retourné vers Ralph, le toisant d'un œil hautain par-dessus l'épaule. Leurs deux regards se rencontrèrent. Celui de Ralph était suppliant; mais Edgard n'y répondit que par un sourire de mépris.

—Me voilà donc, poursuivit-il, sur la route de Sonora-City. Je ne devais point y arriver avant d'essuyer dans un ravin, en sortant de Stockton deux coups de feu croisés, dont l'un me rase la tempe droite et l'autre me blesse légèrement au bras gauche. Je devinai la main qui avait armé ces deux bandits. Je devais m'attendre à les retrouver dans les *claims* et *placers*; mais la lutte à outrance que j'avais engagée contre le sort primait le soin de ma conservation. Je ne tardai point à visiter le Camp-du-Dragon, afin de m'y aboucher avec les principaux chercheurs d'or. J'offris mes services à tous ceux que recommandait en leur honneur ou leur habileté, puis rentrai en ville, et y repris le système d'opérations dont j'avais eu tant à me louer à San-Francisco.

Sonora-City ne se composait encore que d'un très petit nombre de huttes construites en planches ou en toiles, comme dans le chef-lieu de la Haute-Californie. Quelques-unes ne l'étaient qu'en troncs d'arbres [illegible] de leur écorce, supportant une voûte d'herbes et de broussailles mêlées de [illegible] dans une [illegible] de terre; point de parquet à l'intérieur, le sol nu [illegible] nivelé; [illegible] des peaux de [illegible] en guise de vitres et de carreaux. [illegible] les désordres [illegible] dus qu'à San-Francisco [illegible] le jeu, [illegible] des habitants. [illegible] des larcins [illegible] le plus fort ou le moins [illegible] réclamait la rigoureuse application de la loi de Lynch. Le Mexicain surtout avait une réputation détestable, et l'impitoyable *Yankee* [illegible]. Quiconque avait volé, blessé, tué [illegible] par des [illegible] était sur lui que tombait l'accusation, [illegible] jugé, lynché. Je n'ai [illegible] jamais qu'ayant été une fois appelé en témoignage dans une de ces procédures sommaires contre plusieurs de ces malheureux pris en flagrant délit d'escroquerie ou d'assassinat, [illegible] forcé par mon genre de commerce de bâtir un logis plus vaste et plus commode que les autres, j'y avais établi une taverne, ouverte nécessairement, comme un lieu de marché, aux paris et à la spéculation), je fus requis, en ma qualité de déposant, non de participer, mais d'assister à l'exécution.

Ils étaient dix-huit. Six, après avoir évité le revolver d'un marchand de New-York qui leur avait gagné tout argent au jeu, s'étaient jetés sur lui, en quittant ma maison, et l'avaient expédié à coups de couteau. Six avaient filouté de la poudre d'or sous la tente d'un mineur, les six derniers, pipé les dés dans une partie de mille dollars ou vendu à des pionniers de la fausse-monnaie. Les six premiers furent accrochés à un fil de fer, au-dessus d'un ravin où flambait un feu de planches résineuses, six ensuite campés debout sur la croupe d'une mule et attachés par le cou aux branches d'un chêne voisin du chemin creux; le reste disposé à l'entour, en demi-cercle, les mains derrière le dos, surveillé par une sentinelle, le revolver au poing. Les bourreaux de ces malfaiteurs avaient calculé que de six pas en six pas la mule se dérobant sous les pieds du patient, celui-ci flotterait au bout de sa cravate de chanvre et s'y tordrait assez longtemps dans les affres de l'agonie pour entendre les hurlements de ceux que l'on grillait au-dessus du brasier. Le conducteur de chaque mule la faisait donc avancer régulièrement de six pas, et au fur à mesure qu'un des condamnés demeurait suspendu à la corde, une des six sentinelles, comme intermède, à chaque acte de la grande pièce, tirait une balle dans l'oreille du prisonnier confié à sa garde.

Quelquefois, quand c'était aussi un Mexicain ou tout autre catholique, le condamné implorait les secours de la religion. Frère Jonathan ne manquait jamais d'accueillir la requête: il envoyait en toute diligence avertir un prêtre; mais, parvenu sur les bords du Stanislas ou de tout autre rivière, le bateau qui devait effectuer le passage se présentait toujours trop tard, et l'homme de Dieu n'arrivait sur le champ de l'exécution qu'après le supplice. Alors on lui offrait un dollar comme dédommagement. Il refusait; on n'insistait pas. Chacun se cotisait, sur sa demande, pour élever une croix sur la fosse; seulement cette croix affectait d'ordinaire la configuration d'une potence, et à la prochaine occasion c'était là qu'on pendait le condamné, en tendant sur sa tête une grande banne, par dérision.

(*A continuer.*)

A nos Abonnés des campagnes

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 15 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

Signal d'incendies, par Télégraphe.

Les cloches d'alarme annonçant un incendie désigneront le quartier ainsi qu'il suit:

Par exemple, lorsque l'alarme est donnée par la boîte No. 126, les cloches frapperont 1 coup, puis, 5 secondes après elles frapperont 2 coups, et 5 secondes après, 3 coups indiquant ainsi 123. L'alarme ne sera répété que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la boîte No. 46, les cloches frapperont 4 coups, puis un moment après 6 coups—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boîte 46.

Si l'incendie s'étend, les cloches frapperont 15 coups; s'il devient général, 20 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter au quartier où se trouve la boîte qui a signalé l'incendie.

Les boîtes désignées par une étoile sont automatiques.

5 Coin Harmonie et Levée.
6 Coin Washington et Chippewa.
7 Marché Neuvième.
8 Coin Carondelet et Huitième.
9 Coin Prytania et Neuvième.
12 Coin Magnolia et Washington.
13 Coin Sixième et St-Denis.
*14 Case à pompe No. 22.
15 Case à pompe No. 22.
16 Compagnie Lafayette No.
17 Coin Live Oak et Première.
18 Coin Magasin et St-André.
19 Coin Rousseau et Ste-Marie.
21 Coin St-Charles et Première.
23 Coin Dryades et St-André.
*24 Marché Keller.
25 Coin Jackson et Coliseum.
26 Coin Jackson et Liberté.
27 Coin Seconde et Dryades.
29 Coin Market et Levée.
31 Coin Henderson et Levée.
32 Case à pompe No. 12.
34 Case à pompe No 1.
35 Coin Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2nd. Pré
37 Coin Race et Magasine.
38 Coin Melpomène et Camp.
41 Station de Chevaux. rue St-Ch
42 Case à pompe No. 20, rue Thalie.
43 Coin Franklin et Terpsichore.
47 Coin Gaiennié et Nouvelle Levée.
48 Case à pompe No. 6, rue St-Joseph.
51 Coin Constance et Erato.
52 Coin Camp et St-Joseph.
53 Case à pompe No 18, rue Calliope.
54 Coin Nouveau Bassin et Triton Walk.
56 Coin Howard et Clio.
57 Coin Magnolia et Erato.
61 Coin Erato et Franklin.
65 Coin Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Coin Canal et Levée.
73 Coin Magazine et Girod.
*74 Coin Natchez et Tchoupitoulas
*81 Coin Canal et Camp.
82 Case pompe No 5 et City Hall.
83 Case à pompe No 13.
84 Coin Carondelet et Commune.
121 Coin Remparts et Canal.
123 Coin Remparts et Poydras.
124 Case à pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Coin Commune et Rocheblave.
127 Coin Claiborne et Poydras.
141 Coin Bienville et Vieille Levée.*
142 Coin St-Louis et Royale.
143 Case à pompe No 7, rue Dauphine.
145 Coin Bourgogne et Toulouse.
146 Pélican H. & L. No 4, rue du Basin
151 Canal et Robertson, Wood's Press.
152 Coin Bienville et Johnson.
153 Coin Derbigny et Conti.
214 Coin Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de police, Place Jackson.
216 Coin Hospital et Dauphine.
217 Case à pompe No 10, rue Dumaine.
Coin Tremé et Esplanade.
231 Coin Remparts et Barracks.
234 Marché Tremé et Prison de paroisse.
235 Case à pompe No 21, rue Claiborne.
236 Coin Chemin du Bayou et Claiborne
241 Case à pompe No 2, Chemin du Bayou.
243 Coin St-Anne et Miro.
245 Stern's Factory, Français et Broad
251 Case Hook & Ladder No 2.
252 Case à pompe, No 3, rue Esplanade.
254 Case à pompe No 2, rue Victoire.
312 Station de police, rue Champs-Elysées.
313 Coin [illegible] et Esplanade.
314 Coin Bons Enfants et St-Antoine.
315 Coin Bons Enfants et Champs-Elysées.
316 Coin Claiborne et St-Bernard.
412 Coin Laharpe et White, R. R. Depot.
413 Coin Amour et Bagatelle.
*414 Coin Pointe et Urquhart.
*415 Coin Mandeville et Claiborne.
*[illegible] Coton Press et Levée.
[illegible] Marché Washington.
*[illegible] Coin [illegible] et [illegible].
*[illegible] Case à pompe No [illegible], [illegible].
*[illegible] Coin [illegible] et [illegible].
*[illegible] Rue Poland, Station des chars.
[illegible] Commune des Etats-Unis.
*[illegible] Coin [illegible] et Dauphine.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

[illegible]

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

[illegible]

LABRADOR, Sangelier, samedi, 10 février.
CANADA, Frangeul, samedi, 24 février

PRIX DU PASSAGE [illegible]

LOUIS DE BEBIAN, Agent, 55, Broadway, New-York [illegible] L. GRAND, Agent.

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer HUDSON, B. V. Gager, commandant, Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Jeudi 15 Fév. à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.

Passage—Cabine..........$20. [illegible]

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41.

ARRANGEMENT D'HIVER.

Steamers portant la malle des Etats-Unis Mandeville et la Nouvelle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer CAMELIA, [illegible] capitaine Wm. [illegible], partira pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI [illegible] le MARDI [illegible] le SAMEDI [illegible] le LUNDI et le JEUDI [illegible] le MARDI et le VENDREDI, à six heures du matin. [illegible]

Il y aura un restaurant à bord tout l'hiver.
G. M. SORIA.
Au No 22 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg. [illegible] RAGUET [illegible] J. F. Muse, commis. [illegible] W. E. BROCKETT, agent, Au No 28 de la rue des Magasins.

Pour Grand Ecore.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M. Pour Grand Ecore, Montgomery, Alexandrie, les débarcadères de Norman, Marbin, Ware, et tous les autres ports intermédiaires de la Rivière Rouge. Le beau bateau à vapeur NEW EARL ABLE, Capitaine E. BINNOT, Commis GEO. C. HAMILTON, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il répondra à tous les appels. Pour fret ou passage, s'adresser à ADAMS & WORK, No. 21 du Commercial Place.

OPELOUSAS. Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas. Départ tous les MERCREDIS à 5 h. P. M. Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires. Le bateau à vapeur BRAZOS, capt. Tom. L. Taylor, commis J. B. Schmidt, partira comme il est dit plus haut à 5 heures. [illegible] Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à MITE & CARLIN, No. 7, à la rue Tchoupitoulas.

Paquebot régulier des Opelousas. Départ, MERCREDI, 31 janvier, à 5 heures P. M. Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Cheneyville et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur BERTHA, neuf et d'un faible tirant d'eau, Capitaine st. H. Bread, commis T. Jobin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 3 de la rue Gravier. P. S.—Le Bertha donne des connaissements pour Bayou Bœuf.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge. Deux voyages par semaine. Jours de départ, tous les VENDREDIS à midi et tous les LUNDIS à 5 P. M. Voyage de Retour Dimanche et Mercredi. Le bon bateau à vapeur ST. JOHN, F. BERGERON, Capitaine, J. C. BERGERON, Commis. Voyage de retour, tous les SAMEDIS. [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. D. MELANCON, No de la rue Bienville.

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodeauxville. Trois fois la semaine. Le bateau à vapeur HENRY TETE, Capitaine Joe Ancoin, [illegible] part de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures de l'après-midi, et tous les VENDREDIS à 8 A. M. [illegible] Il ira dans le Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeauville. Il commencera son voyage à partir du LUNDI 29 janvier. Pour fret ou passage, s'adresser à bord et à M. H. LANDRY ou à B. RIVET, 105 rue Decatur, près St Louis.

BAYOU LAFOURCHE. Paquebot du Bayou Lafourche et de la Côte. Deux fois par semaine. Le bateau à vapeur TRENTON, (En remplacement du "Stella Block"), Capitaine U. D. Terrebonne, Commis Gabe Block, et E. Le Blanc. Part de la Nile-Orléans tous les MARDIS et SAMEDIS à 5 heures P. M.; il y reviendra tous les JEUDIS et les LUNDIS matin. Pour fret ou passage, s'adresser à HITE & CARLIN, No 4 rue Tchoupitoulas ou à TERREBONNE & SALOMON, agents, 78 Decatur, entre Conti et Bienville.

Paquebot régulier, trois fois par semaine—voyageant le jour. De la Nouvelle-Orléans à Plantation Ben Tureaud, paroisse Ascension.—Le steamer EVA, capitaine Louis [illegible], commis: Norbert [illegible], partira de la Nouvelle-Orléans les LUNDIS, MERCREDIS et SAMEDIS à 11 heures du matin. A son retour, il partira les MARDIS, JEUDIS et DIMANCHES. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

[illegible] HAVANE.

Les Steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord [illegible]

FRANKFURT.... [illegible]
HANOVER.... [illegible]

PRIX DU PASSAGE:
De Brême, Southampton ou le Havre à la Nouvelle-Orléans: [illegible]

Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis. [illegible]

Pour plus de détails s'adresser à Ed. F. STOCKMEYER & Co., Agents, No [illegible] de la rue de l'Union.

Passage pour l'Europe.

(AGENCE)

Via la Nile-Orléans, New-York, Philadelphie et Baltimore. STATE LINE. [illegible] WHITE STAR LINE. [illegible] ALLAN LINE. [illegible]

A. K. MILLER & Co., No 25 de la rue Carondelet, Nile-Orléans.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. [illegible] ST. FRANCIS BELLE, [illegible] C. B. PAYNE, Surintendant.

[redacted]

Grand chemin de fer de la Nile. Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit: (Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

A partir de lundi, 27 novembre les trains partiront et arriveront comme ci-après:

DÉPARTS. ARRIVÉES.
Malle..........[illegible] P. M. | Malle..........[illegible] A. M.
Agrément..........[illegible] P. M. | Agrément..........[illegible] A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A St. LOUIS, CHICAGO, LOUISVILLE ET CINCINNATI.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est. Train d'agrément jusqu'à McComb City.

Vente de billets et renseignements No 22 de la rue du Camp, coin Commune, sous le City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général.

[redacted]

New Orleans, St-Louis & Chicago R. R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope Street Depot.)

On an after Monday Nov. 27 1876, trains depart and arrive as follows:

DEPART. ARRIVE.
Mail..........[illegible] P. M. | Mail..........11.45 A. M.
Accommodation..........[illegible] P. M. | Accom..........[illegible] A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO St-LOUIS, CHICAGO, LOUISVILLE AND CINCINNATI.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities. Accommodation train as far as McComb City.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common, under City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager.

Chemin de fer de la Nile-Orléans et Mobile.

LIGNE DE MOBILE.

[redacted]

LA GRANDE ROUTE POUR L'EST, LE NORD ET L'OUEST.

Via Louisville, via Atlanta et via St-Louis. ELLE TRANSPORTE LA MALLE DES E. U.

Les trains arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit: [illegible]

J. W. COLEMAN, Agent des billets.
S. B. ROBINSON, Surintendant.

New Orleans & Mobile Rail-Road.

MOBILE LINE.

[redacted]

THE GREAT THROUGH ROUTE TO THE EAST, NORTH AND WEST, Via LOUISVILLE, Via ATLANTA, and Via St-LOUIS, CARRYING THE U. S. MAIL.

Trains arrive and depart from depot, foot of Canal Street, as follows: [illegible]

WITHOUT CHANGE, and only one change to New York and Eastern cities. [illegible]

J. W. COLEMAN, Ticket Agent.
S. B. ROBINSON, Supt.

[redacted]

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan. [illegible]

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

[illegible] RUE DU CANAL. [illegible]

VINGT-[illegible] ETAT DE SITUATION ANNUEL.

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

[illegible] JAMES FAHEY, notaire public.

[illegible]

DIRECTEURS:
P. MASPERO, | ED. TONY,
D. FATJO | P. FOURCHY,
S. E. KELP | M. W. SMITH,
CHAS. LAFITTE | J. J. FERNANDEZ,
D. A. CHAFFRAIX | J. M. ALLEN.

Crescent Mutual Insurance Company.

[illegible]

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

[illegible] WM. H. HOLMES, [illegible]

DIRECTEURS:
Thos. A. Adams, | [illegible]
Sam'l B. Newman, | Jno. [illegible] King,
Sam'l H. Kennedy, | [illegible]
John Phelps, | J. L. Harris,
Adam Thompson, | Andrew Stewart,
Henry Abraham, | [illegible]
P. N. Strong, | [illegible]
Victor Meyer, | [illegible]
Joseph Bowling, | L. C. Jurey,
Edw'd J. Gay, | [illegible]
Jno. M. [illegible], | Geo. W. [illegible],
[illegible] | A. Levi,
[illegible] | John [illegible],
Jos. B. Wolfe, | Wm. H. Matthews,
E. B. Post, | John V. Moore,
Paul E. [illegible]

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nile-Orléans.

DIX-NEUVIEME ETAT [illegible]

[illegible]

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

[illegible]

V. MAIGNAN, | [illegible]
A. BONNECAZE, | [illegible]
[illegible]

Mechanics and Traders' Insurance Company,

Au No 14 de la rue Carondelet.

[illegible]

LLOYD R. COLEMAN, Président.
SAMUEL A. WHITE, Secrétaire.

[illegible] EDGAR GRIMA, Notaire public.

DIRECTEURS. [illegible]

Commercial Insurance Company of New-Orleans.

DIXIEME ETAT ANNUEL.

[illegible]

Société du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans.

CINQUIEME ETAT ANNUEL. [illegible]

Hibernia Insurance Company.

[illegible]

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE [illegible] VALLEE DU MISSISSIPPI [illegible]

ASSURANCES.

RAPPORT ANNUEL

—DE—

Bank and Insurance Clerks' Mutual Aid and Protective Association.

[illegible]

AUG. SALAUN, président,
EMIL FLORANCE, vice-président,
A. DELFRUCH, secrétaire et trésorier.
EUGENE F. GARCIA,
F. G. HORNBERG,
L. [illegible],
PAUL BLANC,
J. H. GASSARD,
J. T. WINNEMORE,
GEO. H. FORSTALL,
J. COUGLAN.

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux: No 65 de la rue Vieille-Levée.

QUATRIEME ETAT ANNUEL. [illegible]

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

au No [illegible] de la rue [illegible].

[illegible]

RAPPORT ANNUEL

DE LA

Société de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.

Pour l'année expirée le 10 janvier 1877. [illegible]

THE NEW ORLEANS BEE

[illegible], Propriétaires.

[illegible]

For New York direct.

[illegible] NEW ORLEANS, [illegible] HUDSON, [illegible]

CORTES, E. B. [illegible], commander.

Wednesday, Feb. 15 at 8 A. M. [illegible]

ALFRED MOULTON, [illegible]

Annual Statement of the New-Orleans Insurance Company,

Up to December 31, 1876.

ESTABLISHED IN 1805.

[illegible]

W. A. BELL,
E. GALLY,
E. [illegible],
[illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

T. [illegible], President.
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this [illegible] day of January, A. D. 1877.

JOHN L. LABRECHE, Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held this day, it was resolved to pay [illegible]

J. W. HINCKS, Secretary.

DIRECTORS.
Ernest [illegible], | E. Gally,
Charles Lafitte, | Wm. Van [illegible],
Charles E. Schmidt, | Jules Aldige,
Charles J. Leeds, | W. A. Bell,
D. Fatjo, | [illegible]
A. Schreiber, | J. Tuyes.

STATE NATIONAL BANK

[illegible]

Louisiana Savings Bank & Safe Deposit Company of New Orleans, La.

[illegible]

Mutual National Bank.

[illegible]

ASSURANCES.

Merchants' Mutual Insurance Company

OF NEW-ORLEANS.

[illegible]

PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, [illegible]

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held [illegible] day of June, 1876, it was resolved to pay [illegible] FIVE per cent [illegible]

DIRECTORS.
P. MASPERO, | ED. TONY,
D. FATJO, | P. FOURCHY,
S. E. KELP, | M. W. SMITH,
CHAS LAFITTE, | J. J. FERNANDEZ,
D. A. CHAFFRAIX, | J. M. ALLEN.

[illegible] ANNUAL STATEMENT [illegible] CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.

[illegible]

THOMAS A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

WM. H. HOLMES, [illegible]

Factors' and Traders' Insurance Company.

[illegible]

ED. A. PALFREY, président.

Compagnie d'Assurance du PEUPLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No. 5, RUE ST-PIERRE.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de la Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

R. M. DAVIS, Président.
JNO. WILSON, Vice-Président.
A. GRANGER, Secrétaire.

Notice to Tax Payers.

[illegible]

Banque Nationale de l'Union,

A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE

A la clôture des affaires le JEUDI 11 JANVIER 1877.

RESSOURCES.

[illegible]